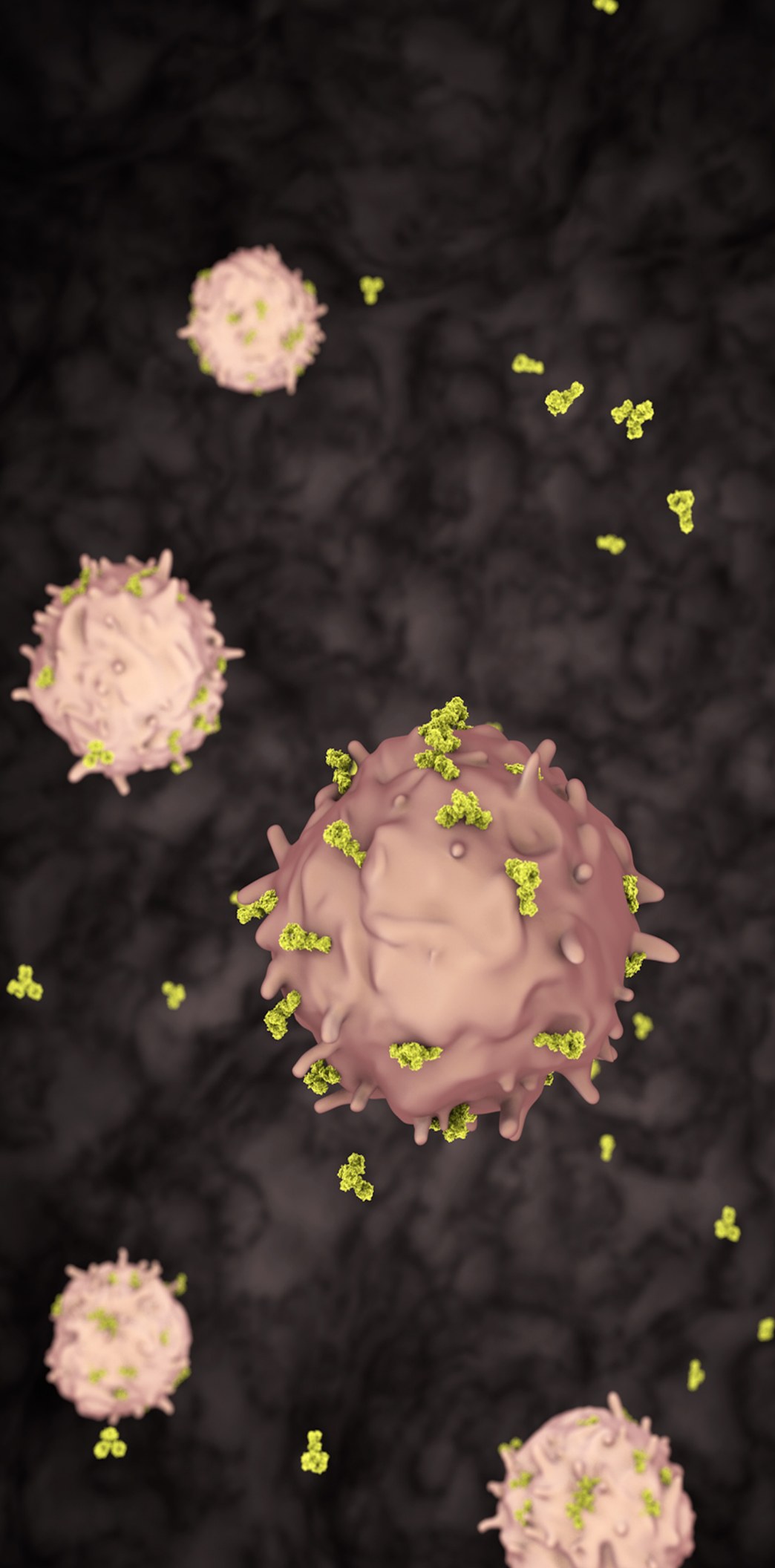
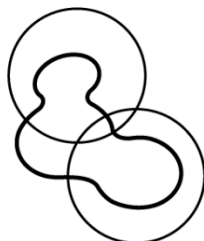


PARIS: IPH.PA
NASDAQ: IPHA

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2021





innate pharma

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
30 JUIN 2021**

INNATE PHARMA S.A.

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

au capital social de 3 952 095,85 euros

réparti en 79 027 540 actions ordinaires et 14 377 actions de préférences, de nominal de 0,05 euro

Siège social : 117, Avenue de Luminy, F-13009 Marseille , France

424 365 336 RCS Marseille

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2021 ont été arrêtés par le Directoire le 14 septembre 2021. Ils ont été examinés par le Conseil de surveillance le 14 septembre 2021 et ont fait l'objet d'un examen limité par nos Commissaires aux Comptes.

SOMMAIRE

<u>INNATE PHARMA EN QUELQUES MOTS</u>	<u>4</u>
<u>RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ</u>	<u>5</u>
A. <u>Produits opérationnels</u>	<u>6</u>
B. <u>Charges opérationnelles</u>	<u>8</u>
C. <u>Éléments de bilan</u>	<u>11</u>
D. <u>Flux de trésorerie</u>	<u>12</u>
E. <u>Rappel des évènements marquants depuis le 1er janvier 2021</u>	<u>13</u>
F. <u>Nota</u>	<u>13</u>
G. <u>Principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de</u> <u>.....</u>	<u>13</u>
H. <u>Transactions avec les parties liées</u>	<u>14</u>
<u>COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2021</u>	<u>15</u>
A. <u>État de la situation financière consolidée (en milliers d'euros)</u>	<u>15</u>
B. <u>Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)</u>	<u>16</u>
C. <u>État du résultat global (en milliers d'euros)</u>	<u>17</u>
D. <u>Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)</u>	<u>18</u>
E. <u>Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)</u>	
F. <u>Notes annexes aux états financiers</u>	<u>21</u>
<u>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE</u> <u>SEMESTRIELLE</u>	<u>44</u>
<u>DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER</u> <u>SEMESTRIEL</u>	<u>45</u>

INNATE PHARMA EN QUELQUES MOTS

Innate Pharma SA (la « Société » et, avec sa filiale, dénommée le « Groupe »), est une société de biotechnologies au stade clinique, spécialisée en immuno-oncologie et dédiée à l'amélioration du traitement des cancers grâce à des anticorps thérapeutiques innovants exploitant le système immunitaire.

Le large portefeuille d'anticorps d'Innate Pharma inclut plusieurs candidats potentiellement « first-in-class » aux stades clinique et préclinique dans des cancers où le besoin médical est important.

La Société est pionnière dans la compréhension de la biologie des cellules NK et a développé son expertise dans le microenvironnement tumoral et les antigènes tumoraux, ainsi que dans l'ingénierie des anticorps. Son approche innovante lui a permis de construire un portefeuille propriétaire diversifié et de nouer des alliances avec des sociétés leaders de la biopharmacie comme Bristol-Myers Squibb, Novo Nordisk A/S ou Sanofi ainsi qu'un partenariat multi-produits avec AstraZeneca.

Depuis sa création, la Société a subi des pertes en raison de ses activités de recherche et développement (« R&D »). Le semestre clos le 30 juin 2021 a généré une perte nette de 23 719 milliers d'euros. Au 30 juin 2021, les capitaux propres s'élèvent à 133 561 milliers d'euros. Sous réserve de percevoir de nouveaux paiements d'étape liés à ses accords de collaboration, la Société prévoit de subir des pertes supplémentaires jusqu'à ce que, le cas échéant, elle puisse générer des revenus importants de ses produits candidats en développement.

Les activités futures de la Société dépendent fortement d'une combinaison de facteurs, notamment : (i) le succès de ses activités de recherche et développement ; (ii) l'approbation réglementaire et l'acceptation sur le marché des futurs produits candidats de la Société ; (iii) l'achèvement en temps voulu et avec succès du financement supplémentaire ; et (iv) le développement de thérapies compétitives par d'autres sociétés de biotechnologie et pharmaceutiques. En conséquence, la Société est, et devrait continuer à court et à moyen termes, à être financée par le biais d'accords de collaboration pour le développement et la commercialisation de ses médicaments candidats et par l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres.

L'activité de la Société n'est pas soumise à des effets de saisonnalité.

Basée à Marseille, la Société est cotée en bourse sur Euronext Paris et sur Nasdaq aux Etats-Unis et disposait de 212 salariés au 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, la Société détenait une filiale à 100% : Innate Pharma, Inc., basée à Rockville (Maryland, Etats-Unis) constituée sous le régime des lois du Delaware en 2009.

Retrouvez Innate Pharma sur www.innate-pharma.com.

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

La situation financière et les résultats d'Innate Pharma au 30 juin 2021 se caractérisent par :

- Une situation de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants et non courants s'élevant à 159,4 millions d'euros au 30 juin 2021 (190,6 millions d'euros au 31 décembre 2020). À la même date, les dettes financières s'élevaient à 16,5 millions d'euros, dont 14,5 millions d'euros de dettes non courantes (19,1 millions d'euros au 31 décembre 2020, dont 16,9 millions d'euros de dettes non courantes).
- Des produits opérationnels s'élevant à 15,7 millions d'euros (36,7 millions d'euros au premier semestre 2020) provenant principalement des accords de collaboration et de licence (7,1 millions d'euros) et du crédit impôt recherche (4,9 millions d'euros). Les revenus des accords de collaboration et de licence correspondent principalement des contrats conclus avec AstraZeneca/MedImmune et Sanofi.
- Des charges opérationnelles s'élevant à 41,1 millions d'euros (46,0 millions d'euros au premier semestre 2020), dont 53,0 % consacrés à la recherche et au développement. Les dépenses de recherche et développement s'élèvent à 21,8 millions d'euros (31,5 millions d'euros au premier semestre 2020), en baisse de 9,7 millions d'euros expliquée notamment par (i) la baisse de 3,8 millions d'euros des dépenses de R&D directes relatives notamment aux programmes Lumoxiti (notification fin 2020 du retour des droits commerciaux aux Etats-Unis et en Europe) et avdoralimab (décision de la Société au cours du premier semestre 2020 de l'arrêt du recrutement dans les essais évaluant avdoralimab en oncologie); et (ii) la diminution des charges d'amortissements et de dépréciations affectées à la R&D pour 4,7 millions d'euros en lien avec la baisse des dépenses d'amortissements relatives aux licences acquises (Lumoxiti, IPH5201 et monalizumab). Les frais commerciaux et généraux s'élèvent à 19,3 millions d'euros (14,5 millions d'euros au premier semestre 2020), en hausse de 4,8 millions d'euros, expliquée principalement par la provision pour charge de 5,2 millions d'euros (6,2 millions de dollars) constituée au titre du paiement à effectuer en avril 2022 à AstraZeneca dans le cadre de l'accord de résiliation et de transition Lumoxiti, effectif au 30 juin 2021.
- Une perte nette s'élevant 23,7 millions d'euros (perte nette de 10,3 millions d'euros au premier semestre 2020).

Note sur le changement de normes comptables au cours de la période

L'application des normes suivantes est obligatoire pour la première fois pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2021. A ce titre, elles ont été adoptées par la Société :

- Amendements à IFRS16 : concessions de loyers liés à la COVID-19, publiés le 22 mai 2020.
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : Réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt — Phase 2, publiés le 26 septembre 2019

Ces normes modifiées n'ont eu aucune incidence sur les comptes consolidés résumés clos au 30 juin 2021.

A. Produits opérationnels

Les produits opérationnels de la Société proviennent des revenus des accords de collaboration et de licence et du financement public de dépenses de recherche. Les produits opérationnels ont baissé de 21,1 millions d’euros, ou 57,3 %, à 15,7 millions d’euros pour le premier semestre 2021, à comparer à 36,7 millions d’euros pour le premier semestre 2020.

En milliers d’euros	30 juin 2021	30 juin 2020
Revenus des accords de collaboration et de licence	8 304	29 841
Financements publics de dépenses de recherche	6 368	6 904
Ventes Lumoxiti	1 015	—
Produits opérationnels	15 686	36 745

Revenus des accords de collaboration et de licence

Les revenus des accords de collaboration et de licence ont baissé de 21,5 millions d’euros, ou 72,2 %, à 8,3 millions d’euros pour le premier semestre 2021, à comparer à des revenus des accords de collaboration et de licence de 29,8 millions d’euros pour le premier semestre 2020. Ces revenus proviennent essentiellement des accords signés avec AstraZeneca et Sanofi qui sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d’euros)	30 juin 2021	30 juin 2020
Produits des accords de collaboration et de licence	7 095	28 349
<i>dont accord monalizumab</i>	6 095	19 636
<i>dont accord IPH5201</i>	—	8 713
<i>dont autres accords</i>	1 000	—
Refacturation de frais de R&D (accords IPH5201 et advoralimab)	1 209	1 090
Gains/pertes de change	—	402
Revenus des accords de collaboration et de licence	8 304	29 841

Produits des accords de collaboration et de licence

Les produits des accords de collaboration et de licence résultent de la reconnaissance partielle ou intégrale des paiements reçus en relation avec les accords avec AstraZeneca et Sanofi et qui sont reconnus sur la base du pourcentage d’avancement des travaux effectués au titre de ces accords.

Pour monalizumab, ces montants résultent de la reconnaissance partielle du paiement initial non remboursable de 250,0 millions de dollars USD et du paiement de levée d’option de 100,0 millions de dollars USD reçus d’AstraZeneca respectivement en juin 2015 et octobre 2018. Le paiement supplémentaire de 50,0 millions de dollars effectué par AstraZeneca en décembre 2020 et déclenché par le traitement du premier patient dans l’essai de Phase 3 évaluant monalizumab a été traité intégralement en engagement de collaboration (“dettes de collaboration” dans le bilan consolidé) au regard de l’engagement prévu au contrat sur les études de Phase I/II (co-financement prévu par le contrat initial) et de Phase III (amendement signé en septembre 2020). Ainsi l’effet de ce paiement d’étape est nul sur le prix de la transaction.

Pour IPH5201, ces montants résultent de la reconnaissance du paiement initial non remboursable de 50,0 millions de dollars USD et du paiement d’étape de 5,0 millions de dollars USD reçus d’AstraZeneca respectivement en octobre 2018 et mars 2020.

Les revenus non encore reconnus sont classés en passifs de contrats (produits constatés d’avance).

Revenus liés à monalizumab - AstraZeneca :

Les revenus liés à monalizumab s'élevaient à 6,1 millions d'euros au premier semestre 2021 à comparer avec 19,6 millions d'euros pour le premier semestre 2020, soit une diminution de 13,5 millions d'euros, ou 69,0 %. Cette baisse résulte principalement de la baisse des coûts exposés sur les essais inclus dans le cadre de la collaboration au regard de la maturité des essais.

Au 30 juin 2021, le passif de contrat relatif à monalizumab s'élève à 20,7 millions d'euros (10,5 millions d'euros présentés en « Passif de contrats courants » et 10,2 millions d'euros en « Passif de contrats non courants »).

Revenus liés à IPH5201 - AstraZeneca :

Les revenus liés à IPH5201 pour le premier semestre 2021 sont nuls, à comparer à 8,7 millions d'euros pour le premier semestre 2020.

Au 31 décembre 2020, la Société ayant réalisé tous ses engagements sur les travaux précliniques en lien avec le démarrage de la Phase I du programme IPH5201, l'intégralité du paiement initial de 50,0 millions de dollars et du paiement d'étape de 5,0 millions de dollars ont été reconnu en chiffres d'affaires. Ainsi, la Société n'a constaté aucun revenu lié aux paiements reçus dans le cadre de l'accord avec AstraZeneca sur IPH5201 au 30 juin 2021.

Refacturation de frais de R&D - AstraZeneca :

Dans le cadre de nos accords avec AstraZeneca, les coûts cliniques pour les études de la phase I relatifs à avdoralimab sont partagés de façon égale entre Innate Pharma et AstraZeneca et les coûts de recherche et développement relatifs à IPH5201 sont entièrement supportés par AstraZeneca. Ces coûts sont refacturés sur une base trimestrielle.

Le revenu résultant des refacturations de coûts de recherche et développement pour le premier semestre 2021 est en hausse de 0,1 millions d'euros, ou 11 % et s'élève à 1,2 million d'euros, pour le premier semestre 2021 comparé à 1,1 millions d'euros pour le premier semestre 2020.

Financements publics de dépenses de recherche

Les financements publics de dépenses de recherche se sont établis à 6,4 millions d'euros pour le premier semestre 2021 à comparer à 6,9 millions d'euros pour le premier semestre 2020, soit une diminution de 0,5 million d'euros ou 7,8 %.

Cette variation provient corrélativement (i) de la baisse de 1,8 million d'euros du crédit d'impôt recherche, qui résulte essentiellement d'une baisse des dotations aux amortissements relatives aux licences acquises (monalizumab et IPH5201) et de la baisse de la sous-traitance privée incluse dans le calcul du CIR en lien avec la baisse de la sous-traitance R&D sur la période ; (ii) en partie compensée par l'augmentation de 1,3 million d'euros des produits de subventions en lien avec l'expression en résultat de la première tranche d'avance remboursable versée à la Société en lien avec le contrat de financement BPI signé en août 2020. Ce versement a été réceptionné à la signature du contrat. Ce contrat de financement avait été mis en place dans le cadre du programme mis en place par le gouvernement Français pour aider au développement de solution thérapeutique avec une visée préventive ou curative contre la COVID-19. Ce financement est considéré au 30 juin 2021 par la Société comme non remboursable conformément aux termes précisés dans le contrat, au vu de l'échec technico-commercial du projet eu égard des résultats de l'essai de Phase 2 "Force" évaluant avdoralimab dans la COVID-19, publiés le 6 juillet 2021.

Le tableau ci-dessous présente le détail des financements publics de dépenses de recherche pour les premiers semestres 2021 et 2020.

(en milliers d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2020
Crédit d'impôt recherche	4 933	6 733
Subventions	1 435	171
Financements publics de dépenses de recherche	6 368	6 904

Le crédit d'impôt recherche correspond à 30% du montant des dépenses de recherche et développement éligibles de la période, déduction faite des subventions encaissées.

Ventes (Lumoxiti)

Au 30 juin 2021, suite à la fin de la période de transition relative à la commercialisation de Lumoxiti aux Etats-Unis en date du 30 septembre 2020, la Société a comptabilisé pour le premier semestre 2021 des ventes nettes Lumoxiti pour un montant de 1 015 milliers d'euros.

B. Charges opérationnelles

Le tableau suivant donne la répartition des charges opérationnelles pour le premier semestre 2021, avec un comparatif sur le premier semestre 2020 :

En milliers d'euros	30 juin 2021	30 juin 2020
Dépenses de recherche et développement	(21 794)	(31 499)
Frais généraux	(19 321)	(14 490)
Charges opérationnelles	(41 115)	(45 989)

Dépenses de recherche et développement (R&D)

Nos dépenses de R&D au cours des périodes sous revue résultent essentiellement de nos programmes cliniques et se présentent de la façon suivante :

En milliers d'euros	30 juin 2021	30 juin 2020
Monalizumab	(1 450)	(2 112)
Lacutamab	(5 250)	(5 003)
Avdoralimab	(1 970)	(3 654)
Lumoxiti	(417)	(1 797)
<i>Sous-total programmes cliniques</i>	<i>(9 087)</i>	<i>(12 566)</i>
<i>Sous-total programmes non cliniques</i>	<i>(3 023)</i>	<i>(3 333)</i>
Dépenses de recherche et développement directes	(12 110)	(15 899)
Dépenses de personnel (dont paiements en actions)	(7 129)	(8 021)
Amortissements et dépréciations	(1 472)	(6 145)
Autres dépenses	(1 083)	(1 434)
Personnel et autres dépenses	(9 684)	(15 600)
Total des dépenses de recherche et développement	(21 794)	(31 499)

Les dépenses de R&D se sont établies à 21,8 millions d'euros pour le premier semestre 2021 comparé à un montant de 31,5 millions d'euros pour le premier semestre 2020, soit une diminution de 9,7 millions d'euros ou 30,8 %.

Les dépenses de R&D représentent respectivement 53,0 % et 68,5 % des charges opérationnelles au 30 juin 2021 et 2020. Au 30 juin 2021, la Société comptait 153 employés affectés à la recherche et développement, contre 164 employés au 30 juin 2020.

Les dépenses de R&D directes ont diminué de 3,8 millions d'euros, ou 23,8 %, à 12,1 millions d'euros pour le premier semestre 2021, comparé à un montant de 15,9 millions d'euros pour le premier semestre 2020. Cette baisse s'explique par les éléments suivants : (i) une baisse de 1,4 million d'euros des charges relatives à Lumoxiti, qui s'explique par la fin de la période de transition avec AstraZeneca en septembre 2020 et le retour des droits de commercialisation aux Etats-Unis et en Europe notifiée en décembre 2020 , (ii) une baisse de 1,7 million d'euros des charges relatives au programme avdoralimab en lien avec la décision prise par la Société à la fin du premier semestre 2020 d'arrêter le recrutement dans les essais évaluant avdoralimab en oncologie, et (iii) une baisse de 0,7 million d'euros des charges relatives à monalizumab en lien avec la maturité des essais cliniques entrant dans le champs de la collaboration avec AstraZeneca.

Les dépenses de personnel et autres dépenses affectées à la R&D ont baissé de 5,9 millions d'euros, soit 37,9 %, pour atteindre 9,7 millions d'euros au premier semestre 2021, comparé à un montant de 15,6 millions d'euros au premier semestre 2020. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des charges d'amortissements et de dépréciations affectées à la R&D pour 4,7 millions d'euros en lien avec la baisse des dépenses d'amortissements relatives aux licences acquises et concernant (i) Lumoxiti pour 2,0 millions d'euros (actif incorporel intégralement déprécié au 31 décembre 2020), (ii) IPH5201 pour 1,8 million d'euros (actif incorporel intégralement amorti au 31 décembre 2020) et (iii) monalizumab pour 0,7 million d'euros, en lien avec l'allongement de la date de fin estimée des études cliniques du programme.

Frais généraux et commerciaux

Les frais généraux et commerciaux ont augmenté de 4,8 millions d'euros, ou 33,3 %, à 19,3 millions d'euros pour le premier semestre 2021, comparé à un montant de 14,5 millions d'euros pour le premier semestre 2020. Les frais généraux et commerciaux ont représenté respectivement 47,0 % et 31,5 % des charges opérationnelles pour les périodes de six mois se terminant les 30 juin 2021 et 2020. Le tableau ci-dessous présente nos frais généraux et commerciaux par nature pour les périodes sous revue :

En milliers d'euros	30 juin 2021	30 juin 2020
Dépenses de personnel (dont paiements en actions)	(6 425)	(6 436)
Honoraires non scientifiques et consulting	(3 293)	(4 109)
Provision contrat de résiliation Lumoxiti	(5 217)	—
Autres dépenses (1)	(4 386)	(3 945)
Total frais commerciaux et généraux	(19 321)	(14 490)

(1) Les autres dépenses sont liées à la propriété intellectuelle, aux coûts d'entretien de l'équipement des laboratoires et de nos locaux, aux amortissements et dépréciations et autres frais généraux et commerciaux.

Les dépenses de personnel incluent les rémunérations versées à nos salariés. Elles sont stables et s'élèvent à 6,4 millions d'euros pour le premier semestre 2021, à comparer à un montant de 6,4 millions d'euros pour le premier semestre 2020. Au 30 juin 2021, le personnel administratif s'élevait à 59 personnes contre 73 personnes au 30 juin 2020.

Les honoraires non scientifiques et de conseil se composent essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes, d'expertise-comptable, juridiques et de recrutement. Le poste a baissé de 0,8 million d'euros, ou 19,9 %, pour s'établir à 3,3 millions d'euros pour le premier semestre 2021, à comparer à un montant de 4,1 millions d'euros pour le premier semestre 2020. Cette baisse résulte principalement des frais engagés pour la commercialisation de Lumoxiti et le fonctionnement de notre filiale américaine sur le premier semestre 2020.

Les frais commerciaux et généraux incluent au 30 juin 2021 la provision pour charge constituée au titre du paiement d'un montant de 6,2 millions de dollars (5,2 millions d'euros au 30 juin 2021) à effectuer à AstraZeneca le 30 avril 2022 dans le cadre de l'accord de résiliation et de transition Lumoxiti effectif au 30 juin 2021. La provision ainsi constituée est présentée en "Provision - part courante" dans le bilan consolidé.

Suite à l'annonce effectuée par la Société en décembre 2020, Innate et AstraZeneca ont signé avec succès l'accord de résiliation et de transition de Lumoxiti. Les sociétés sont actuellement dans une période de transition, au cours de laquelle Innate restera titulaire de l'autorisation de mise sur le marché aux États-Unis jusqu'au 30 septembre 2021. AstraZeneca remboursera à Innate tous les coûts et dépenses liés à Lumoxiti, et Innate reversera le produit des ventes nettes à AstraZeneca. Dans le cadre de la communication de ses résultats annuels 2020¹, la Société avait communiqué sur un passif éventuel estimé à un maximum de 12,8m€ dans ses états financiers consolidés, lié au partage de certains coûts de fabrication. Dans le cadre de l'accord de résiliation et de transition, Innate et AstraZeneca ont convenu de partager les coûts de fabrication, et Innate paiera 6,2 millions de dollars le 30 avril 2022.

L'augmentation des autres dépenses s'explique principalement par les dépenses d'assurance, en augmentation et en lien avec la cotation Nasdaq de la Société.

Produit (charge) net(te) provenant d'accords de distribution

Au cours de la période de transition qui s'est terminée le 30 septembre 2020, les produits Lumoxiti étaient commercialisés aux États-Unis par AstraZeneca, propriétaire de l'agrément réglementaire. La société a conclu qu'elle ne satisfaisait pas aux critères de principaux énoncés par IFRS 15 afin d'être qualifié de «principal» durant cette période de transition. Par conséquent, le résultat net résultant de toutes les activités marketing et de ventes liées à Lumoxiti était présenté durant cette période dans la rubrique « Produit / Charge net(te) provenant des accords de distribution ». La société a ainsi comptabilisé un gain net de 896 milliers d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2020, correspondant à des coûts de production et de commercialisation, déduction faite du produit des ventes tels que facturés par AstraZeneca.

Résultat financier

Le résultat financier présente un gain net de 1,7 millions d'euros pour le premier semestre 2021, à comparer à une perte nette de 2,0 millions d'euros pour le premier semestre 2020. Cette évolution résulte principalement de la variation de juste valeur de certains instruments financiers (perte nette de 2,5 millions d'euros au premier semestre 2020 contre un gain net de 1,0 millions d'euros au premier semestre 2021)

La baisse de la juste valeur de nos instruments financiers constatée sur le premier semestre 2020 résultait de l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les marchés financiers. Le tableau ci-dessous présente les composantes de notre résultat financier pour les semestres clos les 30 juin 2021 et 2020.

¹ Voir note 18) des états financiers consolidés au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2020
Produits sur actifs financiers	171	343
Variation de juste valeur des actifs financiers	1 040	173
Gains de change	2 185	1 929
Autres produits financiers	94	1
Produits financiers	3 490	2 446
Pertes de change	(1 602)	(1 545)
Variation de juste valeur des actifs financiers	—	(2 712)
Intérêts sur les emprunts	(160)	(173)
Autres charges financières	(18)	(1)
Charges financières	(1 781)	(4 431)
Résultat financier net	1 710	(1 985)

Pour les périodes présentées, les gains et pertes de change résultent principalement de l'impact sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers de la variation du taux de change entre l'euro et le dollar américain (USD). Les pertes de change latentes sur les instruments financiers sont relatives à des instruments non cotés.

C. Éléments de bilan

Au 30 juin 2021, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants et non courants détenus par la Société s'élevait à 159,4 millions d'euros contre 190,6 millions d'euros au 31 décembre 2020. La trésorerie nette au 30 juin 2021 s'élevait à 117,3 millions d'euros (149,5 millions d'euros au 31 décembre 2020). La trésorerie nette représente la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants diminués des dettes financières courantes.

Depuis sa création en 1999, la Société a été financée par les paiements reçus de ses partenaires au titre de ses accords de licence et de collaboration (469,7 millions d'euros au total, ou 539,6 millions de dollars), par l'émission d'actions nouvelles (306,4 millions d'euros au total, hors rémunérations en instruments en actions et frais liés aux augmentations de capital). La Société a également bénéficié du Crédit d'impôt recherche (CIR) et de financements reçus de BPI France sous forme d'avances remboursables non porteuses d'intérêt et de Prêt à Taux Zéro Innovation (PTZI). Au 30 juin 2021, la Société n'est redevable d'aucun remboursement au titre de ces avances remboursables et prêts à taux zéro. La Société a également des emprunts bancaires pour un montant global de 13,3 millions d'euros au 30 juin 2021 et des dettes de location pour un montant de 3,1 millions d'euros.

En ce qui concerne le CIR, la Société a perdu le statut de PME communautaire au 31 décembre 2019. En conséquence, elle ne bénéficie plus du remboursement immédiat du CIR qui représente dorénavant une créance sur le Trésor français qui sera en principe imputée sur l'impôt sur les sociétés français dû par la société au titre des trois années suivantes. La portion restante du crédit d'impôt non compensée à l'expiration d'une telle période pourra alors être remboursée à la Société. Depuis sa création, la Société a bénéficié du CIR à hauteur de 115,3 millions d'euros, dont 80,6 millions d'euros ont été remboursés.

Les autres éléments clés du bilan au 30 juin 2021 sont :

- Des passifs de contrat de 38,1 millions d'euros (dont 27,6 millions d'euros comptabilisés en 'Passifs de contrat – non courant') et des dettes sur collaboration de 45,9 millions d'euros (dont 38,4 millions d'euros comptabilisés en "Dettes de collaboration - partie non courante") correspondant à la partie des paiements reçus

d'AstraZeneca non encore reconnus en résultat ou utilisés dans le cadre du co-financement du programme monalizumab avec AstraZeneca.

- Une créance de 34,8 millions d'euros sur l'Etat français au titre du crédit d'impôt recherche pour les années 2019 et 2020 ainsi que le premier semestre 2021.
- Des immobilisations incorporelles d'une valeur nette comptable de 45,2 millions d'euros, correspondant principalement aux droits et licences relatifs à l'acquisition des droits monalizumab et avdoralimab.
- Des capitaux propres s'élevant à 133,6 millions d'euros, incluant la perte nette pour le premier semestre 2021 de 23,7 millions d'euros.

D. Flux de trésorerie

Au 30 juin 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont atteint 104,0 millions d'euros, soit une diminution de 32,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie pour les premiers semestres 2021 et 2020 respectivement :

En milliers d'euros	30 juin 2021	30 juin 2020
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(31 162)	(58 026)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(247)	(12 108)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 226)	(1 199)
Effets des variations de change	(178)	(13)
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :	(32 814)	(71 347)

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :

Nos flux de trésorerie nets consommés par les activités opérationnelles ont baissé de 26,9 millions d'euros pour atteindre un flux négatif de 31,2 millions d'euros au premier semestre 2021 en comparaison d'un flux de trésorerie négatif de 58,0 millions d'euros (généralisé) par les activités opérationnelles au premier semestre 2020. Cette évolution s'explique principalement par la diminution des activités commerciales relatives à Lumoxiti, en lien avec la décision prise par la Société fin 2020 de retourner les droits commerciaux aux Etats-Unis et en Europe à AstraZeneca.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :

Nos flux de trésorerie nets consommés par les activités d'investissement pour le premier semestre 2021 se sont élevés à 0,2 million d'euros, contre 12,1 millions d'euros pour le premier semestre 2020. La société n'a effectué aucun investissement en immobilisation corporelle, incorporelle ou concernant des actifs financiers significatifs au cours du premier semestre 2021. Pour rappel, au premier semestre 2020, les flux de trésorerie nets consommés par les activités d'investissement étaient principalement constitués (i) du paiement complémentaire effectué en janvier 2020 à AstraZeneca sur les droits Lumoxiti pour 13,4 millions d'euros (15,0 millions de dollars) suite à la soumission de l'autorisation de mise sur le marché auprès de l'Agence européenne du médicament (EMA) en novembre 2019, (ii) d'un montant de 2,7 millions d'euros au titre du paiement complémentaire effectué auprès d'Omega Biotech en avril 2020 pour les droits relatifs à IPH5201 suite au traitement du premier patient dans l'essai clinique de Phase I intervenu en mars 2020 et, (iii) de l'acquisition d'actifs financiers nets pour un montant de 3,0 millions d'euros. Ces éléments étaient compensés par le remboursement du rabais définitif accordé par AstraZeneca dans le cadre de l'acquisition des droits Lumoxiti pour un montant de 7,0 millions d'euros.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement :

Nos flux de trésorerie consommés par les activités de financement pour le premier semestre 2021 sont stables en comparaison du premier semestre 2020. Ceux-ci s'élèvent à 1,2 millions d'euros et concernent essentiellement des remboursements de passifs financiers.

E. Rappel des événements marquants depuis le 1er janvier 2021

- Suite à l'annonce effectuée par la Société en décembre 2020, Innate et AstraZeneca ont signé avec succès l'accord de résiliation et de transition de Lumoxiti avec date d'effet au 30 juin 2021. Les sociétés sont actuellement dans une période de transition, au cours de laquelle Innate restera titulaire de l'autorisation de mise sur le marché aux États-Unis jusqu'au 30 septembre 2021. AstraZeneca remboursera à Innate tous les coûts et dépenses liés à Lumoxiti, et Innate reversera le produit des ventes nettes à AstraZeneca. Dans le cadre de la communication de ses résultats annuels 2020, la Société avait communiqué sur un passif éventuel estimé à un maximum de 12,8 millions d'euros dans ses états financiers consolidés, lié au partage de certains coûts de fabrication. Dans le cadre de l'accord de résiliation et de transition, Innate et AstraZeneca ont convenu de partager les coûts de fabrication, et Innate paiera 6,2 millions de dollars le 30 avril 2022. Ce montant de 6,2 millions de dollars (5,2 millions d'euros) a été comptabilisée en provision pour charges au 30 juin 2021.
- Le 6 juillet 2021, la Société a annoncé que l'essai clinique indépendant de Phase 2 nommé FORCE (FOR COVID-19 Elimination), évaluant la tolérance et l'efficacité d'avdoralimab chez les patients atteints d'une pneumonie sévère due au COVID-19, n'a atteint ses objectifs principaux dans aucune des trois cohortes de l'étude. Ces résultats traduisent l'échec technico-commercial du projet. Ainsi, la Société considère au 30 juin 2021 que la première tranche d'avance remboursable de 1 360 milliers d'euros comme non remboursable conformément aux termes précisés dans le contrat, au vu de l'échec technico-commercial du projet. Ce montant a été traité en tant que produit de subvention publique. Pour rappel, ce versement avait été réceptionné suite à la signature du contrat de financement BPI en août 2020. Ce contrat de financement a été signé dans le cadre du programme mis en place par le gouvernement Français pour aider au développement de solution thérapeutique avec une visée préventive ou curative contre la COVID-19

F. Nota

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2021 ont été établis conformément à la norme IAS 34 adoptée par l'UE, et ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes. Ils ont été arrêtés par le Directoire de la Société le 14 septembre 2021 et revus par le Conseil de surveillance de la Société le 14 septembre 2021. Ils ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

G. Principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés en section 3 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 27 avril 2021 (numéro AMF D.21-0361). Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans le document de référence disponible sur le site internet de la Société à l'exception du risque énoncé au paragraphe 3.4 "Risques liés au retour des droits de Lumoxiti à AstraZeneca" du document d'enregistrement universel qui n'est plus pertinent pour la Société, compte tenu de la conclusion d'un accord ("Termination and Transition Agreement") entre la Société et AstraZeneca.

Note : Les risques susceptibles de survenir pendant les six mois restants de l'exercice en cours sont également susceptibles de survenir durant les exercices ultérieurs.

H. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées au cours des périodes sont présentées en Note 19 des comptes consolidés résumés au 30 juin 2021.

COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2021

A. État de la situation financière consolidée (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	Note	30 juin 2021	31 décembre 2020
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	103 980	136 792
Actifs financiers courants	4	15 341	14 845
Créances courantes	5	10 368	21 814
Total actif courant		129 688	173 451
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	6	45 193	46 289
Immobilisations corporelles	7	10 891	11 694
Actifs financiers non courants	4	40 081	38 934
Autres actifs non courants		210	147
Créances non courantes	5	34 753	29 821
Impôts différés actifs	17	5 400	7 087
Total actif non courant		136 528	133 972
Total de l'Actif		266 217	307 423
Passif			
Passif courant			
Dettes opérationnelles	8	17 026	29 538
Dettes sur collaboration -partie courante	13	7 489	1 832
Passifs financiers courants	9	2 017	2 142
Passifs de contrat courants	13	10 464	11 299
Provisions - partie courante	18	5 623	676
Total passif courant		42 619	45 488
Passif non courant			
Dettes sur collaboration -partie non courante	13	38 445	44 854
Passifs financiers non courants	9	14 485	16 945
Avantages au personnel	10	3 879	4 177
Passifs de contrat non courants	13	27 602	32 674
Provisions - partie non courante	18	226	221
Impôts différés passifs	17	5 400	7 087
Total passif non courant		90 037	105 959
Capitaux propres			
Capital social	11	3 952	3 950
Prime d'émission	11	373 043	372 130
Réserves et report à nouveau		(220 431)	(156 476)
Autres réserves		715	355
Résultat de l'exercice		(23 719)	(63 983)
Total capitaux propres		133 561	155 976
Total du Passif		266 217	307 423

B. Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	Note	30 juin 2021	30 juin 2020
Revenus des accords de collaboration et de licence	13	8 304	29 841
Financements publics de dépenses de recherche	13	6 368	6 904
Ventes Lumoxiti	13	1 015	—
Produits opérationnels		15 686	36 745
Recherche et développement	14	(21 794)	(31 499)
Frais commerciaux et généraux	14	(19 321)	(14 490)
Charges opérationnelles nettes		(41 115)	(45 989)
Produit (charge) net(te) provenant d'accords de distribution	15	—	896
Résultat opérationnel		(25 428)	(8 348)
Produits financiers	16	3 490	2 446
Charges financières	16	(1 781)	(4 431)
Résultat financier (net)		1 709	(1 986)
Résultat avant impôts sur le résultat		(23 719)	(10 334)
Charge d'impôt sur le résultat	17	—	—
Résultat net de la période		(23 719)	(10 334)
Résultats par action :			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		78 997 954	78 892 031
(en € par action)			
- de base	20	(0,30)	(0,13)
- dilué	20	(0,30)	(0,13)

C. État du résultat global (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	30 juin 2021	30 juin 2020
Résultat net pour la période :	(23 719)	(10 334)
<i>Eléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	566	(131)
<i>Eléments amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>		
Écart de conversion	(178)	(13)
Autre éléments du résultat global sur la période :	388	(144)
Résultat global :	(23 331)	(10 478)

D. Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)

	Note	30 juin 2021	30 juin 2020
Résultat de la période		(23 719)	(10 334)
Amortissements et dépréciations, net	6, 7	2 168	6 719
Provisions pour engagements sociaux	10	268	264
Provisions pour charges	18	4 952	142
Paielements en actions	14	853	824
Variation des dépréciations sur actifs financiers	4	(1 031)	2 536
(Gains)/pertes de change sur actifs financiers	4	(443)	(48)
Variation des provisions d'intérêts sur actifs financiers	4	(170)	425
Produits sur actifs financiers	16	(86)	(758)
Intérêts nets payés	16	160	173
Autres éléments du résultat de la période sans effet de trésorerie	13	(1 476)	(373)
Marge brute d'autofinancement		(18 524)	(430)
Variation du besoin en fonds de roulement		(12 638)	(57 595)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(31 162)	(58 025)
Acquisition d'actifs incorporels, net	5,6 & 8	(33)	(9 306)
Acquisition d'actifs corporels, net	7.8	(240)	(544)
Acquisition d'actifs financiers non courants	4	—	(3 000)
Cession d'actifs corporels	4	2	36
Acquisition d'autres actifs immobilisés		(63)	(52)
Intérêts financiers reçus sur actifs financiers	16	86	758
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		(247)	(12 108)
Impact net de l'émission d'actions	11	61	3
Remboursements des passifs financiers	9	(1 127)	(1 029)
Intérêts nets payés		(160)	(173)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(1 226)	(1 199)
Effets des variations de change		(178)	(13)
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :		(32 813)	(71 345)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4	136 792	202 887
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4	103 980	131 542

Variation du besoin en fonds de roulement	Note	30 juin 2021	31 décembre 2020	Variation
Créances - part courante et non courante (hors créances sur immobilisations)	5	45 121	51 635	6 514
Produits constatés d'avance - part courante et non-courante	13	(38 066)	(43 973)	(5 907)
Dettes opérationnelles (hors dettes sur immobilisations)	8	(17 026)	(29 519)	(12 493)
Dettes sur collaboration - part courante et non-courante	13	(45 934)	(46 686)	(752)
Besoin en fonds de roulement		(55 905)	(68 543)	(12 638)

Variation du besoin en fonds de roulement	Note	30 juin 2020	31 décembre 2019	Variation
Créances courantes (hors créances sur immobilisations)	5	39 394	28 716	(10 678)
Produits constatés d'avance - part courante et non-courante	13	(62 072)	(89 112)	(27 040)
Dettes opérationnelles (hors dettes sur immobilisations)	8	(25 461)	(36 047)	(10 585)
Dettes sur collaboration - part courante et non-courante	13	(12 012)	(21 304)	(9 292)
Besoin en fonds de roulement		(60 151)	(117 746)	(57 595)

E. Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

En milliers d'euros, hors nombres d'actions	Actions ordinaires	Actions de préférences	Capital social	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Autres éléments du résultat global	Résultat de la période	Total revenant aux actionnaires de la Société
Solde au 31 décembre 2019	78 811 114	14 507	3 941	369 617	(134 912)	(472)	(20 759)	217 416
Résultat de la période de six mois au 30 juin 2020	—	—	—	—	—	—	(10 334)	(10 334)
Gains actuariels sur avantages au personnel	—	—	—	—	—	(131)	—	(131)
Écarts de conversion	—	—	—	—	(48)	35	—	(13)
Résultat global de la période	—	—	—	—	(48)	(96)	(10 334)	(10 478)
Affectation du résultat de l'exercice 2019	—	—	—	—	(20 759)	—	20 759	—
Exercice et souscription d'instruments de capitaux propres	87 150	—	4	(1)	—	—	—	3
Paiements en actions	—	—	—	824	—	—	—	824
Solde au 30 juin 2020	78 898 264	14 507	3 946	370 440	(155 719)	(568)	(10 334)	207 764
Solde au 31 décembre 2020	78 986 490	14 462	3 950	372 131	(156 476)	355	(63 984)	155 976
Résultat de la période de six mois au 30 juin 2021	—	—	—	—	—	—	(23 719)	(23 719)
Pertes actuarielles sur avantages au personnel	—	—	—	—	—	566	—	566
Écarts de conversion	—	—	—	—	28	(206)	—	(178)
Résultat global de la période	—	—	—	—	28	360	(23 719)	(23 331)
Affectation du résultat de l'exercice 2020	—	—	—	—	(63 984)	—	63 984	—
Exercice et souscription d'instruments de capitaux propres	41 050	(85)	2	59	—	—	—	61
Paiements en actions	—	—	—	853	—	—	—	853
Solde au 30 juin 2021	79 027 540	14 377	3 952	373 043	(220 431)	715	(23 719)	133 561

F. Notes annexes aux états financiers

1. La Société et évènements significatifs

1.1 La société

Innate Pharma SA (la « Société » et, avec sa filiale, dénommée le « Groupe »), est une société de biotechnologies au stade clinique, spécialisée en immuno-oncologie et dédiée à l'amélioration du traitement des cancers grâce à des anticorps thérapeutiques innovants exploitant le système immunitaire.

Le large portefeuille d'anticorps d'Innate Pharma inclut plusieurs candidats potentiellement « first-in-class » aux stades clinique et préclinique dans des cancers où le besoin médical est important.

La Société est pionnière dans la compréhension de la biologie des cellules NK et a développé son expertise dans le microenvironnement tumoral et les antigènes tumoraux, ainsi que dans l'ingénierie des anticorps. Son approche innovante lui a permis de construire un portefeuille propriétaire diversifié et de nouer des alliances avec des sociétés leaders de la biopharmacie comme Bristol-Myers Squibb, Novo Nordisk A/S ou Sanofi ainsi qu'un partenariat multi-produits avec AstraZeneca.

Depuis sa création, la Société a subi des pertes en raison de ses activités de recherche et développement (« R&D »). Le semestre clos le 30 juin 2021 a généré une perte nette de 23 719 milliers d'euros. Au 30 juin 2021, les capitaux propres s'élevaient à 133 561 milliers d'euros. Sous réserve de percevoir de nouveaux paiements d'étape liés à ses accords de collaboration, la Société prévoit de subir des pertes supplémentaires jusqu'à ce que, le cas échéant, elle puisse générer des revenus importants de ses produits candidats en développement.

Les activités futures de la Société dépendent fortement d'une combinaison de facteurs, notamment : (i) le succès de ses activités de recherche et développement ; (ii) l'approbation réglementaire et l'acceptation sur le marché des futurs produits candidats de la Société ; (iii) l'achèvement en temps voulu et avec succès du financement supplémentaire ; et (iv) le développement de thérapies compétitives par d'autres sociétés de biotechnologie et pharmaceutiques. En conséquence, la Société est, et devrait continuer à court et à moyen termes, à être financée par le biais d'accords de collaboration pour le développement et la commercialisation de ses médicaments candidats et par l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres.

L'activité de la Société n'est pas soumise à des effets de saisonnalité.

Au 30 juin 2021, la Société détenait une filiale à 100% : Innate Pharma, Inc., constituée sous le régime des lois du Delaware en 2009.

Basée à Marseille, la Société est cotée en bourse sur Euronext Paris et sur Nasdaq aux Etats-Unis et disposait de 212 salariés au 30 juin 2021.

1.2 Événements significatifs survenus lors du premier semestre 2021

- Suite à l'annonce effectuée par la Société en décembre 2020, Innate et AstraZeneca ont signé avec succès l'accord de résiliation et de transition de Lumoxiti avec date d'effet au 30 juin 2021. Les sociétés sont actuellement dans une période de transition, au cours de laquelle Innate restera titulaire de l'autorisation de mise sur le marché aux États-Unis jusqu'au 30 septembre 2021. AstraZeneca remboursera à Innate tous les coûts et dépenses liés à Lumoxiti, et Innate reversera le produit des ventes nettes à AstraZeneca. Dans le cadre de la communication de ses résultats annuels 2020, la Société avait communiqué sur un passif éventuel estimé à un maximum de 12,8 millions d'euros dans ses états financiers consolidés, lié au partage de certains coûts de fabrication. Dans le cadre de l'accord de résiliation et de transition, Innate et AstraZeneca ont convenu de

partager les coûts de fabrication, et Innate paiera 6,2 millions de dollars le 30 avril 2022. Ce montant de 6,2 millions de dollars (5,2 millions d'euros) a été comptabilisée en provision pour charges au 30 juin 2021.

- Le 6 juillet 2021, la Société a annoncé que l'essai clinique indépendant de Phase 2 nommé FORCE (FOR COVID-19 Elimination), évaluant la tolérance et l'efficacité d'avdoralimab chez les patients atteints d'une pneumonie sévère due au COVID-19, n'a atteint ses objectifs principaux dans aucune des trois cohortes de l'étude. Ces résultats traduisent l'échec technico-commercial du projet. Ainsi, la Société considère au 30 juin 2021 que la première tranche d'avance remboursable de 1 360 milliers d'euros comme non remboursable conformément aux termes précisés dans le contrat, au vu de l'échec technico-commercial du projet. Ce montant a été traité en tant que produit de subvention publique. Pour rappel, ce versement avait été réceptionné suite à la signature du contrat de financement BPI en août 2020. Ce contrat de financement a été signé dans le cadre du programme mis en place par le gouvernement Français pour aider au développement de solution thérapeutique avec une visée préventive ou curative contre la COVID-19

2. Principes comptables

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés résumés du Groupe au 30 juin 2021 (les comptes consolidés résumés au 30 juin 2021) ont été préparés sous la responsabilité de la direction de la Société conformément aux hypothèses sous-jacentes de continuité d'exploitation, étant donné que les pertes historiquement constatées résultent du caractère innovant des produits développés, impliquant de longues phases de recherche et développement.

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2021 ont été arrêtés par le Directoire et approuvés et autorisés à être publiés par le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité d'audit le 14 septembre 2021.

Ils ont été préparés conformément à la norme IAS 34 «Information financière intermédiaire» publiés par l'International Accounting Standard Board («IASB»). En raison de la cotation des actions ordinaires de la Société sur Euronext Paris et conformément au règlement n° 1606/2002 de l'Union Européenne du 19 juillet 2002, les comptes consolidés résumés au 30 juin 2021 sont également préparés conformément aux IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Pour les périodes publiées, les différences entre les IFRS publiées par l'IASB et celles approuvées par l'UE n'ont pas d'incidences sur les comptes consolidés résumés au 30 juin 2021.

Les normes comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses sous-jacentes, à savoir (i) la continuité de l'exploitation, (ii) la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et (iii) l'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales régissant la préparation et la présentation des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS»). Les comptes consolidés résumés ne comprennent pas toutes les informations requises pour les états financiers annuels et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les résultats des opérations pour le semestre clos le 30 juin 2021 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats attendus pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 ou pour toute autre période intermédiaire ou toute année future.

À l'exception du nombre d'actions et des montants par action, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres précédents.

2.2 Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des comptes consolidés résumés, conformément aux règles prescrites par les normes IFRS, nécessite l'utilisation d'estimations et la formulation d'hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés en revenus et en charges au cours de la période de référence.

Ces estimations peuvent être révisées lorsque les circonstances sur lesquelles elles sont fondées changent. Les résultats réels peuvent donc différer des estimations initialement formulées. Les estimations et les jugements qui sont principalement utilisés par la Société sont détaillés dans la note 18.1.1 au paragraphe 2.x) de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2020 du Document d'Enregistrement Universel publié le 27 avril 2021. Les estimations et les jugements qui impactent les comptes consolidés résumés au 30 juin 2021 sont :

- la comptabilisation des accords de collaboration et de licence (notes 6 et 13) ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable des licences acquises et en cours de développement (note 6);
- l'estimation de la durée d'utilité des licences acquises (note 6).

2.3 Normes comptables

L'application des normes suivantes est obligatoire pour la première fois pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2021. A ce titre, elles ont été adoptées par la Société :

- Amendements à IFRS16 : concessions de loyers liés à la COVID-19, publiés le 22 mai 2020.
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : Réforme de l'indice de référence des taux d'intérêt — Phase 2, publiés le 26 septembre 2019

Ces normes modifiées n'ont eu aucune incidence sur les comptes consolidés résumés clos au 30 juin 2021.

2.4 Conversion des transactions en devise étrangère

	30 juin 2020		31 décembre 2020		30 juin 2021	
€1 égal à	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
USD	1,1020	1,1198	1,1422	1,2271	1,2053	1,1884

3. Gestion des risques financiers

La Société n'a pas identifié d'autres risques que ceux présentés dans les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

4. Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers

(en milliers d'euros)	30 juin 2021	31 décembre 2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	103 980	136 792
Actifs financiers courants	15 341	14 845
<i>Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants</i>	<i>119 321</i>	<i>151 637</i>
Actifs financiers non courants	40 081	38 934
Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers	159 402	190 571

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement composés de comptes bancaires courants, de comptes portant intérêt et de comptes à terme.

Au 30 juin 2021, la Société détient des actions de sept fonds communs de placement. Les profils de risque de ces fonds sont notés de 1 à 7 par l'institution financière qui gère et commercialise ces fonds (1 étant le profil de risque le plus faible). Lorsque l'échéance des actions des OPCVM est supérieure à un an, elles sont classées comme instruments financiers non courants.

Les actifs financiers non courants comprennent généralement une garantie de capital à l'échéance (qui est toujours supérieure à un an). Ces instruments sont définis par la Société comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et classés comme non courants en raison de leur échéance.

Aux 30 juin 2021 et 31 décembre 2020, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers libellés en dollars américains s'élevait respectivement à 53 029 milliers d'euros et 64 654 milliers d'euros.

La variation des actifs financiers (courants et non courants) pour les premiers semestres 2020 et 2021 se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Acquisitions	Cessions	Variation de juste valeur par compte de résultat	Variation des intérêts courus	Variation de change	30 juin 2021
Actifs financiers courants	14 845	—	—	53	—	443	15 341
Actifs financiers non courants	38 934	—	—	978	170		40 081
Total actifs financiers	53 779	—	—	1 031	170	443	55 422

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	Acquisitions	Cessions	Variation de juste valeur par compte de résultat	Variation des intérêts courus	Variation de change	30 juin 2020
Actifs financiers courants	15 978	—	—	173		48	16 199
Actifs financiers non courants	37 005	3 000	—	(2 709)	(425)		36 872
Total actifs financiers	52 983	3 000	—	(2 536)	(425)	48	53 071

Au premier semestre 2021, les variations de juste valeur comptabilisées en compte de résultat se composent uniquement de 978 milliers d'euros de gains latents sur actifs financiers non courants et de 53 milliers d'euros de gains latents sur actifs financiers courants. Au premier semestre 2020, les variations de juste valeur comptabilisées en compte de résultat se composaient uniquement de 2 709 milliers d'euros de pertes latentes sur actifs financiers non courants et de 173 milliers d'euros de gains latents sur actifs financiers courants (voir note 16).

5. Créances courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	30 juin 2021	31 décembre 2020
Autres créances	68	741
Autres crédits d'impôt	333	333
Charges constatées d'avance	5 678	6 833
Crédit de TVA	1 729	2 208
Créances clients (2)	1 469	10 585
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	1 091	1 114
Créances courantes	10 368	21 815
Crédit d'impôt recherche (1)	34 753	29 821
Créances non courantes	34 753	29 821
<i>Créances courantes et non courantes</i>	<i>45 121</i>	<i>51 636</i>

⁽¹⁾ Le CIR est comptabilisé en produits opérationnels au cours de l'exercice auquel se rapportent les dépenses de recherche éligibles. Suite à la perte du statut de PME communautaire, le CIR pour les années 2019 et suivantes représentera une créance sur le Trésor français qui sera en principe imputée sur l'impôt sur les sociétés français dû par la société au titre des trois années suivantes. La portion restante du crédit d'impôt non compensée à l'expiration d'une telle période pourra alors être remboursée à la Société. La Société a enregistré une créance de CIR supplémentaire au titre du semestre clos le 30 juin 2021 de 4 933 milliers d'euros. Cette créance s'ajoute à la créance sur le Trésor français relative au crédit d'impôt recherche de 16 737 milliers d'euros au titre de l'année 2019 et 13 084 milliers d'euros au titre de l'année 2020.

⁽²⁾ Ce montant incluait au 31 décembre 2020 la créance de 8 400 milliers d'euros (dont 1 400 milliers d'euros de taxe sur la valeur ajoutée collectée) au titre de l'accord de collaboration et de licence signé avec Sanofi en janvier 2016. Cette créance faisait suite à l'information reçue de la part de Sanofi de son intention de faire progresser IPH6101/SAR443579 vers les études précliniques réglementaires visant l'étude d'un nouveau médicament expérimental. Ce montant a été payé à la Société en janvier 2021.

La valeur nette comptable des créances courantes est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur estimée. Toutes les créances courantes ont une échéance inférieure à un an. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée compte tenu du faible niveau de risque crédit des créanciers.

6. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Licences acquises	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total des immobilisations incorporelles
Période comptable de 6 mois se terminant le 30 juin 2020				
Solde net à l'ouverture	56 851	116	40 000	96 967
Acquisitions	—	195	—	195
Paiements variables	2 685	—	1 000	3 685 ²
Sorties	—	—	—	—
Amortissements	(5 545) ³	(86)	—	(5 632)
Transferts	—	—	—	—
Solde net au 30 juin 2020	53 991	225	41 000	95 215
Période comptable de 6 mois se terminant le 30 juin 2021				
Solde net à l'ouverture	5 103⁴	185	41 000	46 289
Acquisitions	—	13	—	13
Paiements variables	—	—	—	—
Sorties	—	—	—	—
Amortissements	(1 039) ⁵	(70)	—	(1 109)
Transferts	—	—	—	—
Solde net au 30 juin 2021	4 064	128	41 000	45 193

Droits monalizumab relatif à l'accord monalizumab (NKG2A) signé en 2014 avec Novo Nordisk

Depuis leur acquisition, les droits relatifs à monalizumab sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle prévue des essais de phase II. La Société a ainsi estimé que les droits liés à monalizumab seront totalement amortis à l'horizon début 2023, tout comme l'estimation faite au 31 décembre 2020.

La valeur nette comptable des droits relatifs à monalizumab s'élevait respectivement à 4 057 milliers d'euros et 5 096 milliers d'euros au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020.

² Ce montant comprend notamment : (i) un montant de 2 685 milliers d'euros au titre des deux paiements complémentaires effectués auprès d'Ortega Biotech en avril 2020 (2 500 milliers d'euros) et juin 2020 (185 milliers d'euros) relatifs aux droits IPH5201 à la suite du premier dosage de Phase I intervenu en mars 2020 (ii) un montant de de 1 000 milliers d'euros à verser à Novo Nordisk A/S suite au lancement du premier essai de Phase II concernant avdoralimab.

³ Ce montant correspond aux amortissements des droits des actif monalizumab (1 686 milliers d'euros), IPH5201 (1 818 milliers d'euros) et Lumoxiti (2 041 milliers d'euros).

⁴ La diminution de 49 888 milliers d'euros de la valeur nette comptable des Licences acquises entre le 30 juin 2020 et le 31 décembre 2020 s'explique principalement par la dépréciation intégrale des droits relatifs à Lumoxiti faisant suite à la décision de retour des droits de commercialisation aux Etats-Unis et en Europe. A la date de décision de retour des droits, les droits Lumoxiti ont été intégralement dépréciés pour leur valeur nette comptable en date du 31 octobre 2020, soit 43 529 milliers d'euros.

⁵ Ce montant correspond à l'amortissement des droits de l'actif monalizumab sur la période (1 039 milliers d'euros).

Droits IPH5201 (anti-CD39) acquis auprès d'Orega Biotech

Cet actif était amorti selon la méthode linéaire depuis le 1er novembre 2018 (correspondant à la date de début effective de la collaboration) jusqu'à la date à laquelle la Société prévoyait de respecter son engagement de collaboration (fin de l'exercice 2020). Au 31 décembre 2020, ces engagements de collaboration ont tous été remplis. Ainsi, les droits relatifs à IPH5201 sont intégralement amortis depuis le 31 décembre 2020.

Droits Lumoxiti acquis d'AstraZeneca suite à l'accord multi-termes signé en octobre 2018

La licence était initialement amortie linéairement jusqu'au 31 juillet 2031, date correspondant à l'expiration des brevets relatifs à la composition du produit (à l'exclusion des extensions de brevet ou brevets supplémentaires).

Fin novembre 2020, la Société a décidé de retourner les droits de commercialisation de Lumoxiti aux Etats-Unis et en Europe. Suite à cette décision, la Société a appliqué la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » et a évalué qu'il existait un indice de perte de valeur suffisamment important pour amener à la dépréciation intégrale de l'immobilisation incorporelle. Cette dépréciation a été comptabilisée dans les comptes clos au 31 décembre 2020 au regard de l'estimation de la valeur recouvrable des actifs incorporels de Lumoxiti, basée sur flux de trésorerie futurs attendus, déterminés grâce au plan de commercialisation et au budget approuvés par la direction, et les dépenses futures à exposer notamment dans le cadre du plan de transition qui était alors en cours de négociation.

Ainsi, à la date de la décision de retour des droits, les droits Lumoxiti ont été intégralement dépréciés pour leur valeur nette comptable en date du 31 octobre 2020, soit 43 529 milliers d'euros.

Les termes de l'accord de transition et de résiliation effectif au 30 juin 2021 viennent confirmer la dépréciation intégrale de l'actif incorporel relatif aux droits Lumoxiti, au regard des flux de trésorerie (décaissements) à exposer par la société à court-terme dans le cadre de cet accord, notamment concernant le paiement à effectuer à AstraZeneca en avril 2022 pour 6,2 millions de dollars dans le cadre dudit accord (cf note 1.2 et 18).

Droits avdoralimab acquis auprès de Novo Nordisk A/S

Lors de la signature de l'accord, un paiement initial de 40,0 millions d'euros au titre des droits acquis a été enregistré en tant qu'immobilisation incorporelle. Dans le cadre de cet accord, un montant complémentaire de 1,0 million d'euros a été versé en Octobre 2020 à Novo Nordisk A/S suite au lancement du premier essai de Phase II concernant avdoralimab. Avdoralimab étant toujours en essai clinique, les droits acquis sont classés en immobilisation incorporelle en cours. Ces droits acquis seront amortis lorsque la Société obtiendra des avantages économiques.

La Société a identifié un indice potentiel de perte de valeur concernant les droits avdoralimab au cours du premier semestre 2021. La Société a ainsi mis en œuvre un test de dépréciation au 30 juin 2021.

La Société a appliqué la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » et a évalué s'il existait un indice quelconque de perte de valeur pouvant amener à la dépréciation d'une immobilisation incorporelle comptabilisée. La Société a estimé la valeur recouvrable de l'actif incorporel non amorti avdoralimab en utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui a confirmé que cet actif n'avait pas subi de perte de valeur. Les principales hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, sur la base des flux de trésorerie déterminés grâce au plan de commercialisation et au budget approuvés par la direction :

- les projections de flux de trésorerie sont établies sur la base des plans et budgets de développement et de commercialisation approuvés par la direction ;
- un taux d'actualisation de 12% est utilisé;

- le risque de développement est reflété par une pondération des flux de trésorerie en fonction des probabilités de succès des différentes phases de développement clinique, sur la base de taux de succès publiés dans une revue scientifique de premier plan (Nature Review Drug Discovery);
- pour la phase de commercialisation, les prix et volumes de ventes ont été estimés en tenant compte du marché potentiel ainsi que des performances observées par des médicaments comparables actuellement sur le marché. Un taux d'érosion est appliqué au chiffre d'affaires à partir de la date de fin de protection du brevet.

En cas d'échec des essais cliniques en cours, la Société pourrait être amenée à déprécier pour partie ou intégralement l'actif incorporel lié aux droits avdoralimab.

Sur la base de ses projections et au stade actuel d'avancée du développement, Innate Pharma n'a pas identifié de variations raisonnables des hypothèses clés pouvant conduire à constater une dépréciation au 30 juin 2021.

Des tests de sensibilité portant sur ces hypothèses, dont le taux d'actualisation (+1%), les volumes de ventes (-25%) et le taux de croissance à terminaison (-1%) ont été effectués. Ces tests n'ont pas révélé de perte de valeur.

Le droit de licence avdoralimab est un candidat-médicament en cours de développement qui ne génère pas encore d'avantage économique pour la société. Conformément à IAS 38, il sera amorti dès lors qu'il générera des avantages économiques, ceux-ci pouvant résulter :

- de la commercialisation du médicament si Innate Pharma réalise la totalité du développement par ses propres moyens ;
- ou d'un accord de partenariat (comme l'octroi d'une option de licence).

Dans l'hypothèse d'une commercialisation, Innate Pharma serait amené à déterminer la durée d'utilité (en considérant notamment la date de fin de protection des brevets) et le mode d'amortissement. L'amortissement d'un médicament est généralement réalisé linéairement sur la durée de commercialisation prévue.

Dans l'hypothèse d'un accord de partenariat, ce type d'accord pouvant être complexe, une analyse devra être réalisée par Innate Pharma afin de déterminer s'il génère un transfert des droits, et donc une sortie de l'actif, ou un amortissement de ceux-ci du fait de la génération d'avantages économiques.

7. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrain et constructions	Matériel de laboratoire et autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total des immobilisations corporelles	Dont droit d'utilisation
Période comptable se terminant le 30 juin 2020					
Solde au 1 janvier 2020	5 356	5 947	369	11 672	6 270
Acquisitions	1 152	604	129	1 885	1 152
Cessions	—	(36)	—	(36)	—
Amortissements	(342)	(745)	—	(1 087)	(442)
Transferts	—	—	—	—	—
30 juin 2020	6 166	5 770	498	12 434	6 980

(en milliers d'euros)	Terrain et constructions	Matériel de laboratoire et autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total des immobilisations corporelles	Dont droit d'utilisation
Période comptable se terminant le 30 juin 2021					
Solde net à l'ouverture	5 751	5 576	367	11 694	6 423
Acquisitions	—	260	—	260	—
Cessions	—	(2)	—	(2)	—
Amortissements	(393)	(668)	—	(1 061)	(535)
Transferts	—	4	(4)	—	—
30 juin 2021	5 358	5 170	363	10 891	5 888

8. Dettes opérationnelles

(en milliers d'euros)	30 juin 2021	31 décembre 2020
Fournisseurs (hors fournisseurs d'immobilisations)	11 183	20 730
Dettes fiscales et sociales	5 684	8 325
Autres passifs	139	463
Dettes opérationnelles (hors fournisseurs d'immobilisations)	17 006	29 519
Fournisseurs d'immobilisations	20	20
Dettes opérationnelles	17 026	29 538

La valeur nette comptable des dettes opérationnelles est considérée comme étant une proche approximation de la juste valeur.

9. Passifs financiers

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Encaissement d'emprunts	Dettes locatives et autres effets (non cash)	Remboursements	Variation de change (non cash)	30 juin 2021
BPI PTZI IPH41 (1)	150	—	—	(150)	—	—
BPI Avance Remboursable - FORCE (2)	1 454	—	(1 454)	—	—	—
Dettes locatives - Immeuble "Le virage"	2 387	—	—	(255)	—	2 131
Dettes locatives - Locaux Innate Inc.	447	—	—	(18)	(5)	423
Dettes locatives - Matériels de laboratoire	639	—	—	(87)	—	551
Dettes locatives - Véhicules	21	—	—	(6)	—	14
Dettes locatives - photocopieurs	41	—	—	(2)	—	39
Emprunt - Matériels	262	—	—	(25)	—	236
Emprunt - Immeuble	13 687	—	—	(579)	—	13 107
Total des passifs financiers	19 087	—	(1 454)	(1 121)	(5)	16 502

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	Encaissements d'emprunts	Dettes locatives (non cash)	Remboursements	Variation de change (non cash)	30 juin 2020
BPI PTZI IPH41 (1)	450	—	—	—	—	450
Dettes locatives - Opération immobilière	418	—	—	(418)	—	—
Avance preneur	(74)	—	—	74	—	—
Dettes locatives - Immeuble "Le virage"	1 437	—	1 120	—	—	2 557
Dettes locatives - Locaux Innate Inc.	496	—	—	(3)	9	502
Dettes locatives - Matériels de laboratoire	815	—	—	(87)	—	728
Dettes locatives - Véhicules	37	—	—	(9)	—	28
Emprunt - Matériels	319	—	—	(27)	—	292
Emprunt - Immeuble	14 826	—	—	(567)	—	14 259
Total des passifs financiers	18 723	—	1 120	(1 037)	9	18 817

(1) Prêts à taux zéro.

(2) Pour rappel, Le 11 août 2020, la Société avait signé un contrat de financement auprès de Bpifrance Financement dans le cadre du programme mis en place par le gouvernement Français pour aider au développement de solution thérapeutique avec une visée préventive ou curative contre la COVID-19. Ce financement, d'un montant maximum de 6,8m€, consistait en (i) une avance remboursable uniquement en cas de succès technique et commercial et (ii) d'une subvention non remboursable. Ce financement devait être reçu en quatre tranches successives. La première tranche de 1,7 millions d'euros a été versée à la signature, et les trois autres tranches devaient être reçues après réussite de certains points d'étapes cliniques, notamment autour de la Phase 2 de l'essai FORCE. La part relative à l'avance remboursable incluse dans cette première tranche s'élevait au 31 décembre 2020 à 1 454 milliers d'euros (incluant l'effet d'actualisation). Ce financement est considéré au 30 juin 2021 par la Société comme non remboursable conformément aux termes précisés dans le contrat, eu regard de l'échec technico-commercial constaté du projet d'après les résultats de l'essai de Phase 2 "Force" évaluant avdoralimab dans la COVID-19, publiés le 6 juillet 2021.

Dans le tableau ci-dessus, les passifs financiers liés à la location financement de l'opération immobilière réalisée en 2008 sont nets de l'avance-preneur consentie à Sogébaïl.

En date du 3 juillet 2017, la Société a souscrit à un prêt auprès de la Société Générale afin de financer la construction de son futur siège social. La période de déblocage de ce prêt était limitée au 30 août 2019. Le 30 août 2019, la Société a débloqué le solde du prêt de 15,2 millions pour un montant de 13,9 millions d'euros. Le remboursement du capital a débuté le 30 août 2019 et se poursuivra jusqu'au 30 août 2031 (soit une durée de 12 ans). Au 30 juin 2021, le capital restant dû de ce prêt s'élevait à 13 107 milliers d'euros (13 687 milliers d'euros au 31 décembre 2020). En contrepartie de ce prêt, la Société a consenti un nantissement sur des instruments financiers souscrits auprès de la Société Générale pour un montant global équivalent à celui du prêt, soit 15,2m€. L'échéance de ces placements se décomposait ainsi : 4,2m€ en juillet 2024, 5,0m€ en juillet 2027 et 6,0m€ en juillet 2031.

Ce prêt porte un taux d'intérêt fixe de 2,01%. Il est soumis à une clause restrictive basée sur l'hypothèse que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants et non courants sont au moins égaux au principal à la fin de l'exercice.

Le calendrier des échéances contractuelles des passifs financiers (principal et intérêts à payer) est détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	< 1 an	Entre 2 ans et 5 ans inclus	> 5 ans	Total
Dettes locatives - Immeuble "Le virage"	558	1 675	—	2 233
Dettes locatives - Locaux Innate Inc.	83	354	8	445
Dettes locatives - Matériels	179	380	—	559
Dettes locatives - Véhicules	11	4	—	15
Dettes locatives - photocopieurs	9	32	—	—
Emprunt - Matériels	57	185	—	242
Emprunt - Immeuble	1 427	5 706	7 252	14 385
Total des passifs financiers	2 324	8 336	7 260	17 920

10. Avantages au personnel

(en milliers d'euros)	30 juin 2021	31 décembre 2020
Provision pour indemnités de départ à la retraite	3 411	3 713
Provision pour primes d'ancienneté	468	463
Avantages au personnel	3 879	4 177

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante (en milliers d'euros) :

Au 1 janvier 2020	3 760
Coût des services rendus	252
Charge d'intérêt	(35)
(Gain) / perte actuariel(le)	200
Au 31 décembre 2020	4 177
Coût des services rendus	291
Charge d'intérêt	(22)
(Gain) / perte actuariel(le)	(566)
Au 30 juin 2021	3 879

La Société utilise le taux iBoxx corporate AA comme taux d'actualisation pour estimer ses engagements au titre des avantages accordés au personnel. Le taux d'actualisation s'élève à 0,90% au 30 juin 2021 contre 0,50% au 31 décembre 2020.

11. Capital

11.1 Capital social

La Société gère ses capitaux pour s'assurer qu'elle sera en mesure de poursuivre son exploitation, tout en maximisant le rendement pour les actionnaires grâce à l'optimisation de la dette et des fonds propres.

Au 30 juin 2021, le capital social s'élevait à 3 952 096 euros divisés en 79 027 540 actions ordinaires de 0,05 euro de valeur nominale chacune, 6 796 actions de préférences « 2016 » de 0,05 euro de valeur nominale chacune et

7 581 actions de préférences « 2017 » de 0,05 euro de valeur nominale chacune. Le capital social au 30 juin 2021 est entièrement libéré.

Le capital social ne comprend pas les BSA, BSAAR, AGA et AGAP octroyés à certains investisseurs ou personnes physiques, salariés ou non-salariés de la Société, mais non encore exercés.

Le 21 octobre 2019 et le 30 décembre 2019, la période de rétention des « actions de préférence 2016 » est arrivée à échéance. Le nombre d'actions ordinaires auxquelles la conversion d'une action privilégiée donne droit a été déterminé en fonction du respect des critères de performance. Les titulaires des « actions de préférence 2016 » ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, de recevoir des dividendes et des droits préférentiels de souscription, en fonction du nombre d'actions ordinaires auxquelles ils ont droit s'ils convertissent leurs actions de préférence.

Le 3 avril 2021, la période d'observation des critères de performance des « actions de préférence 2017 » est arrivée à échéance. Le nombre d'actions ordinaires auxquelles la conversion d'une action privilégiée donne droit a été déterminé en fonction du respect des critères de performance. Dans sa réunion du 7 avril 2021, le Directoire a constaté que le ratio de conversion des « actions de préférence 2017 » était nul, ces actions ne donnant droit à aucune action ordinaire, ni à un droit de vote lors des assemblées générales, ni aucun droit aux dividendes, ni au réserves, ni à aucun droit préférentiel de souscription.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, une augmentation de capital de 2 048 euros a été constatée suite à la décision du Directoire du 19 juillet 2021, consécutive à (i) la conversion de 85 actions de préférences 2016 en 11 050 actions ordinaires, et (ii) l'exercice de 30 000 BSAAR «2011». L'ensemble de ces évènements ont amené à procéder à une augmentation de capital nette de 2 048 euros et une augmentation de la prime d'émission nette de 59 152 euros qui se décomposent en une (i) création de 11 050 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro par la conversion de 85 actions de préférences 2016 et ii) une création de 30 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 € pour un prix d'émission de 2,04 € par action.

11.2 Actions propres

Le nombre d'actions propres détenues au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 est de 18 575.

11.3 Paiements en actions

La Société a émis les BSAs, BSAARs, AGAs et AGAPs suivantes :

Date	Types	Nombre de bons émis au 30/06/2021	Nombre de bons non exerçables au 30/06/2021	Nombre de bons exercés au 30/06/2021	Nombre de bons exerçables au 30/06/2021	Nombre maximal d'actions ordinaires potentielles à émettre au 30/06/2021	Prix d'exercice par action (en €)
9 Septembre 2011	BSAAR 2011	650 000	0	425 000	225 000	225 000	2,04 €
27 Mai 2013	BSAAR 2012	146 050	0	85 950	60 100	60 100	2,04 €
1er Juillet 2015	BSAAR 2015	1 050 382	2 720	1 940	1 045 722	1 045 722	7,20 €
21 Octobre 2016	AGA de Performance Dirigeants 2016-1	2 000	550	0	1 450	188 500	— €
21 Octobre 2016	AGA de Performance Salariés 2016-1	2 486	251	135	2 100	273 000	— €
21 Octobre 2016	AGA Dirigeants 2016-1	50 000	0	50 000	0	0	— €
30 Décembre 2016	AGA de Performance Dirigeants 2016-2	3 000	0	0	3 000	333 000	— €
30 Décembre 2016	AGA Dirigeants 2016-2	250 000	0	250 000	0	0	— €
3 Avril 2018	AGA de Performance Salariés 2017	5 725	833	0	4 892	489 200	— €
3 Avril 2018	AGA de Performance Dirigeants 2017	2 400	800	0	1 600	160 000	— €
3 Avril 2018	AGA Salariés 2017	114 500	4 000	110 500	0	0	— €
3 Juillet 2018	AGA Bonus 2018	67 028	469	66 559	0	0	— €
20 Novembre 2018	AGA de Performance Salariés 2018-1	327 500	140 000	0	187 500	187 500	— €
20 Novembre 2018	AGA de Performance Dirigeants 2018-1	260 000	60 000	0	200 000	200 000	— €
14 Janvier 2019	AGA Salariés 2018	90 650	5 000	85 650	0	0	— €
29 Avril 2019	AGA Nouveaux Membres 2017-1	25 000	0	0	25 000	25 000	— €
3 Juillet 2019	AGA Bonus 2019-1	57 376	0	0	57 376	57 376	— €
4 Novembre 2019	AGA de Performance Salariés 2019	546 700	149 600	0	397 100	397 100	— €
4 Novembre 2019	AGA de Performance Dirigeants 2019	355 000	30 000	0	325 000	325 000	— €
13 juillet 2020	AGA Bonus 2020-1	79 861	0	0	79 861	79 861	— €
5 août 2020	AGA de Performance Salariés 2020-1	766 650	176 092	0	590 558	590 558	— €
5 août 2020	AGA de Performance Dirigeants 2020-1	710 000	0	0	710 000	710 000	— €
21 juillet 2020	Stok Options 2020-1	102 000	72 000	0	30 000	30 000	— €
29 Juillet 2011	BSA 2011-2	225 000	0	183 060	41 940	41 940	1.77
17 Juillet 2013	BSA 2013	237 500	0	191 140	46 360	46 360	2.36
16 Juillet 2014	BSA 2014	150 000	0	75 000	75 000	75 000	8.65
27 Avril 2015	BSA 2015-1	70 000	0	0	70 000	70 000	9.59
1er Juillet 2015	BSA 2015-2	14 200	0	0	14 200	14 200	14.05
20 Septembre 2017	BSA 2017	37 000	0	0	37 000	37 000	11.00
Total au 30 juin 2021		6 398 008	642 315	1 524 934	4 230 759	5 661 417	

12. Instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers. Il n'inclut pas d'information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur si la valeur nette comptable est considérée comme raisonnablement proche de la juste valeur.

Au 30 juin 2021	Valeur comptable au bilan	Juste valeur par le compte de résultat(1)	Coût amorti(2)	Juste valeur
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	40 081	40 081	—	40 081
Créances courantes et non courantes	45 121	—	45 121	45 121
Actifs financiers courants	15 341	15 341	—	15 341
Trésorerie et équivalents de trésorerie	103 980	103 980	—	103 980
Total actifs financiers	204 523	159 402	45 121	204 524
Dettes financières				
Passifs financiers non courants	14 485	—	14 485	14 485
Passifs financiers courants	2 017	—	2 017	2 017
Dettes opérationnelles	17 026	—	17 026	17 026
Total dettes financières	33 528	—	33 528	33 528

Au 31 décembre 2020	Valeur comptable au bilan	Juste valeur par le compte de résultat(1)	Coût amorti(2)	Juste valeur
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	38 934	38 934	—	38 934
Créances courantes et non courantes	51 635	—	51 635	51 635
Actifs financiers courants	14 845	14 845	—	14 845
Trésorerie et équivalents de trésorerie	136 792	136 792	—	136 792
Total actifs financiers	242 206	190 571	51 635	242 206
Dettes financières				
Passifs financiers non courants	16 945	—	16 945	16 945
Passifs financiers courants	2 142	—	2 142	2 142
Dettes opérationnelles	29 539	—	29 539	29 539
Total dettes financières	48 626	—	48 626	48 626

⁽¹⁾ La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat correspond à la valeur de marché de ces actifs, correspondant à une évaluation de niveau 2.

⁽²⁾ La valeur comptable des actifs financiers et des dettes financières évalués au coût amorti a été jugée être une estimation raisonnable de la juste valeur.

Conformément aux amendements d'IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en trois catégories selon une hiérarchie de méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 : juste valeur déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs ;

Niveau 2 : juste valeur déterminée dans la base de données observable pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement ;

Niveau 3 : juste valeur déterminée sur la base de techniques d'évaluation basées en tout ou en partie sur des données non observables.

13. Produits opérationnels

13.1 Revenus des accords de collaboration et de recherche

Les revenus des accords de collaboration et de recherche résultent des accords signés avec AstraZeneca et Sanofi :

(en milliers d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2020
Produits des accords de collaboration et de licence	7 095	28 349
<i>dont accord monalizumab</i>	6 095	19 636
<i>dont accord IPH5201</i>	—	8 713
<i>dont autres accords</i>	1 000	—
Refacturation de frais de R&D (accords IPH5201 et advoralimab)	1 209	1 090
Gains/pertes de change	—	402
Revenus des accords de collaboration et de licence	8 304	29 841

a) Revenu lié aux accords avec AstraZeneca sur monalizumab

Variations du passif de contrat relatif à l'accord monalizumab (en milliers d'euros) :

(en milliers d'euros)	Total
Au 31 décembre 2019	62 657
Reconnaissance en compte de résultat pour le premier semestre 2020	(19 636)
Transfert vers la / (depuis la) dette sur collaboration	(3 055)
Au 30 juin 2020	39 966
Au 31 décembre 2020	26 572
Reconnaissance en compte de résultat pour le premier semestre 2021	(6 095)
Transfert vers la / (depuis la) dette sur collaboration	188
Au 30 juin 2021	20 665

Variations de la dette sur collaboration relative à l'accord monalizumab (en milliers d'euros) :

(en milliers d'euros)	Total
Au 31 décembre 2019	21 304
Augmentation	3 055
Diminution	(12 347)
Au 30 juin 2020	12 012
Au 31 décembre 2020	46 686
Augmentation	1 501
Diminution	(2 253)
Au 30 juin 2021	45 934

L'augmentation de la dette de collaboration relative à l'accord monalizumab entre le 30 juin 2020 et le 31 décembre 2020 s'explique par le paiement supplémentaire de 50,0 millions de dollars effectué par AstraZeneca en décembre 2020 et déclenché par le traitement du premier patient dans l'essai de Phase 3 évaluant monalizumab. Ce paiement supplémentaire a été traité intégralement en engagement de collaboration ("dettes de collaboration" dans le bilan consolidé) au regard de l'engagement prévu au contrat sur les études de Phase I/II (co-financement prévu par le contrat initial) et de Phase III (amendement signé en septembre 2020). Ainsi l'effet de ce paiement d'étape est nul sur le prix de la transaction.

b) Revenu lié à l'accord avec AstraZeneca sur IPH5201

Variations du passif de contrat relatif à l'accord IPH5201 (en milliers d'euros) :

(en milliers d'euros)	Total
Au 31 décembre 2019	9 053
Reconnaissance en compte de résultat pour le premier semestre 2020	(8 713)
Hausse du produit constaté d'avance résultant du milestone de 5m\$ relatif au dosage du premier patient de phase I	4 365
Au 30 juin 2020	4 705

Au 31 décembre 2020, la Société ayant réalisé tous ses engagements sur les travaux précliniques en lien avec le démarrage de la Phase I du programme IPH5201, l'intégralité du paiement initial de 50,0 millions de dollars et du paiement d'étape de 5,0 millions de dollars ont été reconnu en chiffres d'affaires. Ainsi, la Société n'a constaté aucun revenu lié à l'accord avec AstraZeneca sur IPH5201 au 30 juin 2021.

c) Tableau de variation des passifs de contrat

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Reconnu en compte de résultat	Encaissements	Transféré en dette sur collaboration	30 juin 2021
Monalizumab	26 572	(6 095)	—	188	20 666
IPH5201	—	—	—	—	—
Preclinical molecules	17 400	—	—	—	17 400
Total	43 973	(6 095)	—	188	38 066

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	Reconnu en compte de résultat	Encaissements	Transféré en dette sur collaboration	30 juin 2020
Monalizumab	62 657	(19 636)	—	(3 055)	39 966
IPH5201	9 054	(8 713)	4 365	—	4 706
Preclinical molécules	17 400	—	—	—	17 400
Total	89 112	(28 349)	4 365	(3 055)	62 072

13.2 Financements publics de dépenses de recherche

La Société reçoit des subventions de l'union européenne, l'état français et d'autres organisations gouvernementales :

- CIR (Crédit Impôt Recherche)
- Subventions opérationnelles

L'estimation du CIR pour les périodes de 6 mois clôturées les 30 juin 2021 et 2020 sont obtenue sur la base des charges éligibles au CIR sur les périodes, incluant la limitation de 50% des charges de sous-traitance éligibles annuelles. Cette limitation n'a pas été atteinte au 30 juin 2021 concernant la sous-traitance privée incluse dans la formation du calcul du CIR.

Le montant total des subventions enregistrées en compte de résultat (autres revenus) est reparti de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2020
Crédit d'impôt recherche	4 933	6 733
Subventions	1 435	171
Financements publics de dépenses de recherche	6 368	6 904

Au 30 juin 2021, le montant total des subventions enregistrées en compte de résultat inclut pour 1 360 milliers d'euros la première tranche relative d'avance remboursable versée à la Société et liée au contrat de financement BPI signé en août 2020. Ce versement a été réceptionné à la signature du contrat. Ce contrat de financement avait été mis en place dans le cadre du programme mis en place par le gouvernement Français pour aider au développement de solution thérapeutique avec une visée préventive ou curative contre la COVID-19. Ce financement est considéré au 30 juin 2021 par la Société comme non remboursable conformément aux termes précisés dans le contrat, au vu de l'échec technico-commercial du projet eu égard des résultats de l'essai de Phase 2 "Force" évaluant avdoralimab dans la COVID-19, publiés le 6 juillet 2021.

13.3 Ventes (Lumoxiti)

Au 30 juin 2021, suite à la fin de la période de transition relative à la commercialisation de Lumoxiti aux Etats-Unis en date du 30 septembre 2020, la Société a comptabilisé pour le premier semestre 2021 des ventes nettes Lumoxiti pour un montant de 1 015 milliers d'euros.

14. Charges opérationnelles

(en milliers d'euros)	30 juin 2021			30 juin 2020		
	R&D	SG&A	Total	R&D	SG&A	Total
Sous-traitance(1)	(10 596)	(75)	(10 672)	(14 394)	—	(14 394)
Achats consommés de matières, produits et fournitures	(1 513)	(666)	(2 180)	(1 865)	—	(1 865)
Charges de personnel autres que les paiements en actions	(6 908)	(5 792)	(12 700)	(7 644)	(5 989)	(13 633)
Paiements en actions	(219)	(633)	(852)	(377)	(447)	(824)
<i>Charges de personnel</i>	<i>(7 127)</i>	<i>(6 425)</i>	<i>(13 552)</i>	<i>(8 021)</i>	<i>(6 436)</i>	<i>(14 457)</i>
Honoraires non scientifiques(2)	(165)	(3 293)	(3 458)	(20)	(4 109)	(4 129)
Locations, maintenance et charges d'entretien	(131)	(1 053)	(1 184)	(408)	(665)	(1 073)
Frais de déplacements	(22)	(36)	(58)	(145)	(128)	(273)
Marketing, communication et relations publiques	(44)	(145)	(189)	(70)	(725)	(795)
Honoraires scientifiques(3)	51	(83)	(32)	(140)	—	(140)
Autres achats et charges externes	—	(1 255)	(1 255)	190	(911)	(722)
Amortissements et dépréciations	(1 473)	(719)	(2 191)	(6 145)	(574)	(6 718)
Frais de propriété intellectuelle	(779)	278	(500)	(122)	(398)	(520)
Autres produits et charges, nets	5	(632)	(627)	(358)	(545)	(904)
Provision contrat de résiliation Lumoxiti (4)	—	(5 217)	(5 217)	—	—	—
Total charges opérationnelles	(21 794)	(19 321)	(41 115)	(31 499)	(14 490)	(45 989)

⁽¹⁾ La Société sous-traite une part significative des études précliniques (développement pharmaceutique, études de tolérance et autres expériences modèles, etc.) et cliniques (coordination des essais, coûts des forfaits hospitaliers, etc.).

⁽²⁾ Les honoraires non scientifiques sont relatifs à des prestations de conseil et d'assistance aux activités de commercialisation et d'administration de la Société, et incluent des honoraires juridiques, comptables et d'audit et le support aux activités de développement des affaires commerciales.

⁽³⁾ Les honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires se rapportent aux services de consultants auxquels la Société fait appel pour ses activités de recherche et développement.

⁽⁴⁾ Cf note 18.3.

14.1 Charges de personnel autres que les paiements en actions

Ce poste s'élève respectivement à 12 700 milliers d'euros et 13 633 milliers d'euros pour les premiers semestres 2021 et 2020. La Société employait 212 personnes au 30 juin 2021, contre 247 au 30 juin 2020.

14.2 Amortissements et dépréciations

Le poste se compose essentiellement de l'amortissement de l'actif incorporel relatif aux droits du programme monalizumab au 30 juin 2021 et de l'amortissement des actifs incorporels relatifs aux droits monalizumab, IPH5201 et Lumoxiti au 30 juin 2020 (voir Note 6).

14.3 Achats consommés de matières, produits et fournitures

Le poste comprend principalement le coût d'achat des produits et substances pharmaceutiques achetés par la Société à des tiers et consommés au cours de l'exercice.

15. Produit/Charge net(te) provenant des accords de distribution

Au cours de la période de transition qui s'est terminée le 30 septembre 2020, les produits Lumoxiti étaient commercialisés aux États-Unis par AstraZeneca, propriétaire de l'agrément réglementaire. La société a conclu qu'elle ne satisfaisait pas aux critères de principaux énoncés par IFRS 15 afin d'être qualifié de «principal» durant cette période de transition. Par conséquent, le résultat net résultant de toutes les activités marketing et de ventes liées à Lumoxiti était présenté durant cette période dans la rubrique « Produit / Charge net(te) provenant des accords de distribution».

La société a ainsi comptabilisé un gain net de 896 milliers d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2020, correspondant à des coûts de production et de commercialisation, déduction faite du produit des ventes tels que facturés par AstraZeneca.

Au 30 juin 2021, suite à la fin de la période de transition relative à la commercialisation de Lumoxiti aux Etats-Unis en date du 30 septembre 2020, la Société a comptabilisé pour le premier semestre 2021 des ventes nettes Lumoxiti pour un montant de 1 015 milliers d'euros (cf note 13.3).

16. Produits financiers et charges financières

(en milliers d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2020
Produits sur actifs financiers	171	343
Variation de juste valeur des actifs financiers	1 040	173
Gains de change	2 185	1 929
Autres produits financiers	94	1
Produits financiers	3 490	2 446
Pertes de change	(1 602)	(1 545)
Variation de juste valeur des actifs financiers	—	(2 712)
Intérêts sur les emprunts	(160)	(173)
Autres charges financières	(18)	(1)
Charges financières	(1 781)	(4 431)
Résultat financier net	1 710	(1 985)

Pour les semestres clos les 30 juin 2021 et 2020, les gains et les pertes de change résultent principalement de la variance du taux de change entre l'euro et le dollar américain sur les comptes de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers libellés en dollars américains.

17. Impôt sur le résultat

Compte tenu de son stade de développement, il apparaît peu probable que les bénéfices fiscaux soient à moyen et court terme imputés sur les pertes reportables de la Société. En ce sens, les actifs d'impôts différés sont reconnus à hauteur des passifs d'impôts différés. Les différences temporaires principales sont liées aux locations financement, aux provisions pour engagements de retraites et aux pertes fiscales reportables.

La Société n'a pas comptabilisé de charge d'impôt courante au 30 juin 2021 au regard d'un taux d'impôt projeté nul au 31 décembre 2021.

Selon les législations fiscales en vigueur, les sociétés Innate Pharma SA et Innate Pharma France SAS disposaient de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total cumulé de 339 274 milliers d'euros au 30 juin 2021

(montant identique au 31 décembre 2020) et la société Innate Pharma Inc. disposait de déficits fiscaux reportables sur une période de 20 ans pour un montant de 5 114 milliers d'euros ou 5 727 milliers de dollars USD (montant identique au 31 décembre 2020).

18. Engagements, passifs éventuels et litiges

18.1 Engagements

Par rapport aux informations présentées dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2020, la Société a identifié les changements suivants :

- Engagements d'achats non annulables d'un montant total de 6 859 milliers d'euros auprès de plusieurs CMO.

18.2 Litiges

La Société peut avoir des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice de nature prud'homale survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours dans lesquels la Société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes après avis des conseils juridiques. Il n'y a pas de litige connu au 30 juin 2021.

18.3 Provisions

Les provisions comptabilisées respectivement au 30 juin 2021 et 31 décembre 2020 s'élèvent à 5 849 milliers d'euros et 897 milliers d'euros respectivement. Le montant des provisions au 30 juin 2021 concerne essentiellement la provision pour charge constituée au titre du paiement d'un montant de 6 200 milliers de dollars (5 217 milliers d'euros au 30 juin 2021) à effectuer à AstraZeneca le 30 avril 2022 dans le cadre de l'accord de résiliation et de transition Lumoxiti effectif au 30 juin 2021. La provision ainsi constituée au titre de ce paiement est présentée en "Provision - part courante" dans le bilan consolidé.

Pour rappel, en décembre 2020, la Société a annoncé qu'elle retournait les droits commerciaux de Lumoxiti (moxetumomab pasudotox-tdfk) aux Etats-Unis et en Europe à AstraZeneca (MedImmune). Innate avait pris en licence les droits commerciaux de Lumoxiti aux Etats-Unis et en Europe auprès d'AstraZeneca en octobre 2018. Des discussions sur l'accord de transition et de résiliation étaient en cours entre la Société et AstraZeneca, en particulier sur le calendrier et les coûts, notamment sur le partage de certains coûts de fabrication dont le montant maximum estimé par la Société pouvait atteindre 12,8 millions de dollars. Ce point était indiqué au paragraphe 18.b) "*Passifs éventuels et litiges*" de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2020 du Document d'Enregistrement Universel publié le 27 avril 2021.

19. Transactions avec les parties liées

Rémunération des membres du comité exécutif

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du comité exécutif de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des périodes présentées :

(en milliers d'euros)	30 juin 2021	30 juin 2020
Salaires et autres avantages à court terme	1 881	1 461
Cotisations de retraite complémentaire	—	—
Paielements en action	538	336
Rémunérations des membres du directoire et d'autres membres executifs	2 419	1 797

Les salaires et autres avantages à court terme correspondent aux charges de personnel pour les premiers semestres 2021 et 2020.

Membres du Conseil de surveillance

La Société a comptabilisé une provision de 176 milliers d'euros pour la rémunération des administrateurs relatifs au premier semestre 2021. Ce montant inclut la rémunération du Président du Conseil de surveillance.

Parties liées

Novo Nordisk A/S est actionnaire, et a conclu avec la Société trois contrats de licence sur les candidat-médicaments lirilumab, monalizumab et avdoralimab. En vertu des dispositions contractuelles, la Société versera des paiements d'étapes ainsi que des royalties sur vente de ces candidat-médicaments. Au 30 juin 2021, la Société n'avait aucune dette envers Novo Nordisk A/S.

AstraZeneca est actionnaire de la Société avec laquelle est liée par plusieurs contrats de collaboration et d'option de licence ou de licence relatifs à différents candidats médicament (monalizumab, avdoralimab, IPH5201 et molécules précliniques) et par un contrat de licence relatif aux droits Lumoxiti. Les paiements entre les deux sociétés ainsi que les dettes et créances au 30 juin 2021 se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)	30 juin 2021	
	Paielements	Bilan
Encaissements (AstraZeneca envers Innate Pharma) / Créances	1 711	1 813
Paielements (Innate Pharma envers AstraZeneca) / Dettes	(5 531)	(13 368) (1)
Total	(3 820)	(11 555)

(1) Ce montant inclut la provision pour charge constituée au titre du paiement d'un montant de 6 200 milliers de dollars (5 217 milliers d'euros au 30 juin 2021) à effectuer à AstraZeneca le 30 avril 2022 dans le cadre de l'accord de résiliation et de transition Lumoxiti effectif au 30 juin 2021.

BPI est membre du conseil d'administration et a consenti à la Société un prêt (PTZI) et une avance remboursable sans intérêts. Le prêt (PTZI) est intégralement remboursé au 30 juin 2021. Concernant l'avance remboursable, celle-ci est considérée comme non-remboursable par la Société au 30 juin 2021 conformément aux termes précisés dans le contrat de financement signé avec BPI en août 2020, au vu de l'échec technico-commercial du projet, eu égard des résultats de l'essai de Phase 2 "Force" évaluant avdoralimab dans la COVID-19, publiés le 6 juillet 2021 (cf note 9 et 13.2).

Hervé Brailly est Président du Conseil de surveillance de la Société et membre du Comité stratégique de Mi-mAbs, société avec laquelle la Société a conclu le 2 février 2021 un contrat cadre de prestation de services pour la fourniture par Mi-mAbs de services dans le cadre de la génération d'anticorps monoclonaux, la production d'anticorps monoclonaux ou d'anticorps conjugués, ou de la caractérisation pharmacologique in vitro ou in vivo de potentiels candidats médicaments appartenant à la Société. Le montant maximal des sommes versées par la Société au titre de ce contrat est plafonné à 600 milliers d'euros. Le contrat a été conclu pour une durée d'un an, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Filiales

La Société est liée à sa filiale par des contrats de gestion des relations intra-groupe et des relations commerciales. Ces relations sont réalisées à des conditions normales de marché.

20. Résultat par action

20.1 Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

	30 juin 2021	30 juin 2020
Résultat de la période (en milliers d'euros)	(23 719)	(10 334)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	78 997 954	78 892 031
Résultat de base par action (€ par action)	(0,30)	(0,13)

20.2 Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

	30 juin 2021	30 juin 2020
Résultat de la période (en milliers d'euros)	(23 719)	(10 334)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	78 997 954	78 892 031
Ajustement pour effet dilutif des bons, options de souscription d'actions et actions gratuites	—	—
Résultat dilué par action (€ par action)	(0,30)	(0,13)

21. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Aux actionnaires de la société INNATE PHARMA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Innate Pharma, relatifs à la période du 1 janvier au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Marseille et Paris–La Défense, le 14 septembre 2021

Les commissaires aux comptes

Audit Conseil Expertise SAS
Membre de PKF International

Deloitte & Associés

Guy CASTINEL

Stéphane MENARD

DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint figurant en page 5 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président du Directoire
Monsieur Mondher Mahjoubi